

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 4 juin 2024, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur deux (2) demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 970, boulevard de la Côte-Vertu et a pour objet d'autoriser la construction d'un centre de la petite enfance dont les pourcentages d'espace vert et de maçonnerie ne respectent pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne les propriétés situées aux 2791, 2793 et 2795, rue Jasmin et aux 2801, 2803 et 2805, rue Jasmin et a pour objet d'autoriser la construction de deux habitations bifamiliales isolées dont la largeur des voies véhiculaires ne respecte pas toutes les normes applicables.

Fait à Montréal, le 18 mai 2024.

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement